

SLOW PARENTING
LES PARENTS EN FONT-ILS
BEAUCOUP TROP?



SOCIÉTÉ
LES ADOS ET L'ALCOOL
PRÉVENTION ET SOLUTIONS

BACS, BREVETS...
BIEN SE PRÉPARER
GRÂCE AUX APPLIS

Parenthèse

Parenthèse

LE MAGAZINE DE LA FAMILLE

MAI - JUIN 2018 - N° 62

EXPERTISE
ENFANT ROI
TYRAN OU VICTIME ?



ÉDUCATION – PÉDAGOGIE

**THEORIE DU
COMLOT**

- Pourquoi ils y croient
- Instruire et transmettre
- Halte aux Fake News



**SÉJOURS
LINGUISTIQUES**
• BIEN CHOISIR
SA DESTINATION
• DÉNICHER LES
BONS PLANS

L 11359 - 62 - F: 3,50 € - RD



■ Les Trophées de l'Engagement des Jeunes Saint-Christophe RCF



La Mutuelle Saint-Christophe, l'assureur mutualiste de l'économie sociale et solidaire, et la radio chrétienne RCF organisent cette année un concours pour encourager et soutenir la dynamique d'engagement des jeunes de 16 à 35 ans en récompensant des porteurs de projets solidaires, dans les domaines culturel, artistique, humanitaire ou social, en

lien avec le monde associatif. Des jeunes de toute la France, qui sont en lien ou issus d'une association, ont envoyé leur dossier de candidature pour prendre part à ce concours. À l'issue des huit comités de sélection régionaux, huit gagnants remporteront 2 000 euros et une promo radio. Leur destin sera ensuite entre les mains des internautes qui pourront voter pour l'un d'eux entre le 15 mai et le 15 juin sur www.trophes-engagement.fr. Des vidéos mettant en scène les projets des jeunes pourront aider le public à élire un gagnant national qui remportera 2 000 euros supplémentaires. In fine, à l'issue du comité de sélection du Fonds Saint-Christophe, un jeune, parmi tous les candidats qui ont envoyé leurs projets depuis le début du concours, pourra remporter le prix « coup de cœur » de 4 000 euros. Une cérémonie de remise de prix national se tiendra au Collège des Bernardins à Paris le 19 juin.



Trophées
de l'Engagement
des Jeunes
Saint-Christophe RCF



Avec le soutien du Fonds Saint-Christophe



Deux questions à Virginie Crestia, responsable communication externe

Quels types de projets vous ont été proposés cette année ?

Nous avons reçu un projet artistique visant à faire reconnaître le handicap. Une association qui met en place un lieu de rencontres, d'échanges et de sensibilisation à l'environnement. Une autre qui encourage le réemploi d'ordinateurs d'entreprise au profit de structures socio-éducatives. Il y a aussi une association qui collecte et recycle des sachets d'eau pour en faire des pochettes, et des troussees d'école.

Que deviennent les projets gagnants ?

Nous suivons les lauréats. Nous gardons contact avec eux pour connaître l'évolution de leur projet.

■ Maisons d'accueil l'Îlot : parce que tout le monde a le droit à une deuxième chance

L'association Maisons d'accueil l'Îlot existe depuis 1969. Sa mission : accueillir, héberger et accompagner dans leurs démarches de réinsertion des hommes et des femmes en grande précarité. Il s'agit la plupart du temps des personnes sortant de prison ou en aménagement de peine (certaines sont placées sous bracelet électronique). En partenariat avec de nombreux organismes dont les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), l'association accompagne chaque année 1 200 personnes grâce à ses 5 maisons d'accueil situées en France (la résidence Chemin Vert, à Paris ; les Augustins, à Amiens ; deux centres d'hébergement et de réinsertion sociale



composent l'Îlot Val-de-Marne, une résidence à Vincennes et une résidence à Villiers-sur-Marne ; la résidence Thuillier, à Amiens ; et un grand centre d'hébergement d'urgence à Amiens, La Passerelle). L'association prévoit également d'ouvrir un nouvel établissement dans le Var. Elle espère aussi pouvoir dupliquer dans d'autres régions de France son dispositif innovant d'insertion - l'Atelier Qualification-Insertion. Les résidents de l'Îlot bénéficient d'un accompagnement social et éducatif, qui leur permet un retour à l'emploi grâce à des ateliers d'insertion. En outre, l'Îlot aide ses résidents à trouver un logement autonome. Reconnue d'utilité publique depuis 1998, l'association est membre du Comité de la Charte pour un don en confiance.



Deux questions à Philippe Garganne, responsable des deux établissements Îlot du Val-de-Marne

Pouvez-vous présenter vos résidents ?

La résidence de Vincennes accueille en studio des jeunes couples et des femmes seules en difficulté ou en lien avec la justice. La résidence de Villiers-sur-Marne permet l'accueil de femmes seules, de tout âge, qui peuvent avoir des enfants mais ces derniers ne sont pas accueillis dans notre établissement. Elles sont là pour des raisons différentes. En ce moment, nous avons beaucoup de résidentes issues de l'immigration. Il en est de même à Vincennes, où nous accueillons des couples. Certains sont issus de l'immigration, d'autres ont des problématiques familiales ou encore nous avons des anciens détenus qui vivent ici avec leur compagne.

Comment arrivent-ils chez vous ?

Ils sont orientés par le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) et le dispositif départemental qui centralise toutes les demandes d'hébergement au niveau du département. Dans le Val-de-Marne, les candidatures de justice nous sont proposées par des SPIP. Dans ce cas, on rencontre en amont les personnes avant même que le SIAO nous les oriente. On étudie avec chaque personne le projet qu'elle vise. Nous les aidons à accéder à un logement autonome et à un accès à l'emploi. Nous les accompagnons dans leurs démarches administratives (obtention de titre de séjour, par exemple) et les aidons à rédiger leur lettre de motivation ou CV.